

PETITION POUR L'AUTORISATION DE L'ACCES A LA PROMENADE DE WARENS AUX CHIENS TENUS EN LAISSE  
ADRESSEE AU SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT DE GENEVE

## PETITION POUR L'AUTORISATION DE L'ACCES A LA PROMENADE DE WARENS AUX CHIENS TENUS EN LAISSE

Nous, habitants et visiteurs du quartier de Saint-Jean, souhaitons vivement la suppression de l'interdiction aux chiens même tenus en laisse de la Promenade de Warens.

Vu la configuration des lieux, il est absurde que l'accès au chemin de La Promenade de Nant-de-Cayla et au Sentier du Promeneur-Solitaire, qui jouxtent les places de jeux pour les enfants et la patageoire, soit autorisé aux chiens tenus en laisse alors que la Promenade de Warens, qui ne contient pas de place de jeux et qui est peu utilisée par les familles et leurs enfants, soit interdite aux chiens même tenus en laisse. Les propriétaires de chiens soucieux d'une cohabitation sereine sont réfractaires à suivre le règlement qui les pousse à promener leur animal sur le chemin de La Promenade de Nant-de-Cayla et sur le Sentier du Promeneur Solitaire, soit dans une zone où se trouvent souvent des enfants. Précisons que La Promenade de Nant-de-Cayla et le Sentier du Promeneur-Solitaire sont utilisés, de fait, uniquement pour accéder au Bois-de-la-Bâtie et qu'on oserait conseiller à aucune femme ou personne âgée, même accompagnée de son chien, de s'y promener la nuit tombée, vu le type de personnes qui s'y rencontrent. La Promenade de Nant-de-Cayla et le Sentier du Promeneur-Solitaire ne peuvent en aucun cas être considérés autrement que comme un passage - à utiliser de jour - vers le Bois-de-la-Bâtie. En conclusion, il n'y a actuellement aucun endroit dans le quartier où l'on puisse promener un chien, de jour ou de nuit, sans causer de désagrément ou sans en subir.

Nous tenons à relever que l'interdiction d'accès aux chiens même tenus en laisse à la Promenade de Warens a détruit la vie sociale du quartier, en particulier la possibilité de contacts pour les personnes âgées qui avaient l'occasion de s'entretenir quotidiennement avec des personnes plus jeunes ou non. Ce lieu de rencontre agréable de par sa localisation et de par le travail des jardiniers de la Ville a vu sa fréquentation et son utilité s'effondrer. Notons également que la Promenade de Warens était en majeure partie fréquentée par des chiens sociabilisés qui non seulement bénéficient d'un caractère agréable, mais qui n'effraient pas les enfants, tels que teckels, Jack Russell, petits bouledogues français, papillons, bichons, beagles ou labradors. La décision d'interdire cette Promenade aux chiens même tenus en laisse nous semble avoir été prise sans informations suffisantes quant aux besoins des habitants, ni à la réalité de son utilisation.

C'est pourquoi nous vous demandons de reconsidérer votre décision d'interdire cette Promenade aux chiens même tenus en laisse.

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
R 03 NOV. 2011
A traiter par
Copies:

Madame Rys  
Présidente du Conseil Municipal  
Ville de Genève  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

Genève, le 1<sup>er</sup> novembre 2011

Concerne : pétition pour l'autorisation de l'accès à la Promenade de Warens  
aux chiens tenus en laisse

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir en annexe la pétition pour l'autorisation de l'accès à la Promenade de Warens aux chiens tenus en laisse et les signatures l'accompagnant.

L'interdiction qui frappe la Promenade de Warens est récente et nous paraît encore aujourd'hui incompréhensible. Nous supposons qu'elle est à mettre en rapport avec les craintes que suscitent les chiens, craintes relayées par les médias, et nous comprenons la raison qui a poussé les autorités à l'instaurer. Pourtant, nous constatons que cette interdiction d'accès aux chiens même tenus en laisse à la Promenade de Warens est sans fondement dans la réalité et difficile à respecter vu la configuration des lieux (cf. le descriptif dans le texte de la pétition) et nous avons l'impression que c'est la méconnaissance du quartier, à laquelle se sont peut-être ajoutées des informations erronées (telles que la présence de jeux pour enfants sur les plans), et de la fréquentation de la Promenade (cf. texte de la pétition) qui ont permis cette décision.

Nous sommes sensibles à l'effort fait par la Ville pour rendre la vie quotidienne aux citoyens agréable, notamment à travers la bonne gestion des parcs. Les habitants - surtout les propriétaires de chiens ! - apprécient beaucoup la Promenade que les employés s'emploient à maintenir propre et bien tenue. Il faut dire que les plantes qui y sont plantées selon les saisons rendent le lieu magique. Les règlements sont faits pour améliorer la cohabitation harmonieuse des citoyens et leur plaisir d'habiter leur quartier. Dans ce cas, l'interdiction aux chiens même tenus en laisse de cette petite promenade a eu l'effet contraire et a nui au plaisir d'habiter le quartier, à l'harmonie et à la cohabitation des habitants qui avaient pour habitude de converser dans ce lieu qui était un havre pour de nombreuses personnes âgées ou non, propriétaires de chiens ou non, et qui est à présent et suite à l'interdiction vraiment très peu fréquenté. A vrai dire, la Promenade de Warens semble être devenue surtout le lieu de rencontre de bandes de jeunes dont le passage laisse des débris en nombre et dont la présence n'est plus rééquilibrée par celle de dames âgées avec leur teckel, leur Yorkshire, leur Papillon.

Permettez-nous de préciser que cette petite promenade ne peut servir de lieu de ballade à des chiens qui ont besoin d'exercice, vu la petitesse du lieu. Les propriétaires de chiens ayant besoin d'exercice effectuent leurs vraies ballades soit à la campagne, soit au bord du Rhône de jour. Contrairement à son nom, la Promenade ne peut servir – et c'est cela que nous souhaitons expliquer et c'est cela que nous apprécions – qu'à de brefs passages pour les chiens de petite taille qui accompagnent généralement les personnes âgées, à des passages matinaux ou le soir pour les autres, à « faire un petit tour » de détente pour les habitants avec ou sans chien, et à nouer des liens avec les autres habitants du quartier. La Promenade de Warens est vraiment l'exemple parfait de l'utilité d'un parc pour le bien-être des citoyens, qu'il soit physique, mental ou social. Jusqu'à ce que l'interdiction tombe, la Promenade de Warens a parfaitement rempli son rôle et était très appréciée.

Puisque la décision d'interdire le parc aux chiens même tenus en laisse partait, comme nous le pensons, de l'intention de rendre la vie aux habitants du quartier plus agréable, nous espérons que le fait que nous informions la Ville que tel n'a pas été la conséquence de la décision prise permettra aux responsables de rectifier une situation attristante et de rendre la Promenade à tous les habitants du quartier, notamment à ceux qui l'apprécient et la fréquentent le plus : les propriétaires de chiens.

Nous comptons sur votre compréhension et votre bonne volonté, ainsi que sur celles des personnes auxquelles nous nous adressons par votre entremise, et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour les signataires de la pétition



Ann-Kathrin Graf

Annexes : pétition et 178 signatures